

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, placé du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans *la France* :

Il nous arrive de Rome, par la voie de Marseille, une nouvelle qui, dans les circonstances actuelles, aurait une portée incontestable.

Le gouvernement romain s'occuperait sérieusement d'une augmentation de l'armée pontificale et, dans cette vue, des engagements auraient été déjà contractés en pays étrangers. D'après les dépêches, il ne s'agirait pour le moment que d'un millier d'hommes; mais une fois admis, le principe de l'organisation d'une armée pontificale capable de maintenir l'ordre à l'intérieur, l'une des prévisions les plus importantes de la convention du 15 septembre, serait en voie de se réaliser.

On sait, en effet, que ce grand acte international repose sur une double base, ayant pour but de garantir efficacement l'existence de la souveraineté pontificale, au-dehors par les engagements positifs de l'Italie, au-dedans par la présence d'une armée dont la France se réservait de favoriser, au besoin, le recrutement.

On mande de Marseille, le 9 août :

Le paquebot de Rome, qui était en retard, vient d'arriver. Il a été interdit aux voyageurs venant d'Ancone d'entrer dans l'Etat romain.

Le prince de Hohelohe, camérier du pape, sera promu cardinal dans le consistoire de septembre. Listz recevrait le titre de monsignor. Le peintre Podesti a reçu un cadeau considérable et la croix de commandeur pour les peintures religieuses qu'il a exécutées au Vatican.

L'Italie, de Florence, du 9 août, donne un démenti absolu aux nouvelles publiées par la *Patrie*, relativement aux dispositions de l'Autriche et de l'Italie dans la question de la reconnaissance de l'Italie.

Des informations particulières, transmises de Bucharest, annoncent que des émeutes ont eu lieu à Jassy et à Craïowo. Les troupes sont intervenues. De leur côté, comme du côté des citoyens, il y a eu des morts et des blessés.

La reine d'Angleterre est débarquée à Anvers le 9 août, à sept heures. Une foule considérable, dans laquelle figuraient de nombreux Anglais, attendait son arrivée sur les quais, et l'a saluée de vives acclamations. Sa Majesté est repartie aussitôt pour aller rendre visite au roi des Belges, au château de Laeken.

Le *Moniteur* publie une relation et une correspondance de Mexico, l'une relative aux

opérations militaires, l'autre aux faits de l'ordre purement administratif. Ces deux documents confirment de point en point ceux que nous avons déjà mis sous les yeux de nos lecteurs, mais ils ajoutent quelques faits nouveaux, que nous nous empressons de recueillir.

Le général Douay, revenant de France, avait repris le commandement de sa division le 1^{er} juillet.

On s'occupe à Mexico d'un établissement de magasins généraux et d'un crédit mobilier.

Un convoi d'argent de 890,837 piastres fortes venait d'être dirigé de Mexico sur Vera-Cruz et l'on en préparait un autre à cause de l'accroissement des produits monétaires.

En avril, l'hôtel des monnaies de Guanajuato a frappé 354,500 piastres; en mai, celui de Mexico, 286,667 piastres, et dans le mois de juin ce même établissement a livré 350,437 piastres.

La plupart des ministres qui avaient quitté leur poste, sont rentrés à Paris; ils vont le quitter de nouveau, sous très-peu de jours, pour aller présider les conseils généraux de leurs départements respectifs :

M. Rouher, ministre d'Etat, se rend à Clermont;

M. le maréchal Vaillant, ministre des beaux-arts et de la maison de l'Empereur, se rend à Dijon;

M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, à Laon;

M. le maréchal Randon, ministre de la guerre, à Grenoble;

M. Fould, ministre des finances, à Tarbes;

M. Baroche, ministre de la justice et des cultes, à Versailles;

M. Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies, à Rochefort.

Il n'est pas encore sûr que M. Béhic, ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics, puisse se rendre à Marseille.

Les seuls ministres qui resteront à Paris du 20 au 30 août, sont MM. le marquis de La Valette et Duruy.

On assure que le maréchal Canrobert, commandant la première division de l'armée, et président du conseil-général du département du Lot, ne quittera pas non plus Paris.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a adressé la circulaire suivante à NN. SS. les archevêques et évêques :

Paris, 1^{er} août 1865.

Monseigneur,

La France célébrera le 15 août la fête de l'Empereur. Dans cette solennité, chère à leur foi religieuse, les populations, élevant

leurs pensées vers l'avenir, voudront unir aux actions de grâces leurs vœux les plus ardents. Elles prieront pour le souverain dont l'activité infatigable poursuit sans relâche la solution des plus graves problèmes; elles prieront pour l'Impératrice qui sait, avec une grâce indicible, allier la fermeté et la prudence dans les conseils suprêmes aux élans de la plus ingénieuse charité; elles prieront pour le Prince Impérial, qui peut déjà s'inspirer de ces nobles exemples et se préparer, sous l'égide de ces vertus, aux glorieuses destinées qui l'attendent.

Chaque année Votre Grandeur s'empresse d'appeler le clergé et les fidèles à manifester leurs sentiments de gratitude et d'espoir en la protection divine; aussi je ne fais qu'obéir à un usage consacré en vous invitant, monseigneur, à vouloir bien ordonner qu'un *Te Deum* solennel, suivi de la prière pour l'Empereur, soit chanté le jour de l'Assomption dans toutes les églises de votre diocèse, à l'issue de la messe paroissiale. M. le préfet concertera avec l'autorité ecclésiastique les mesures que réclame cette cérémonie.

Agréez, monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

Le garde des sceaux,

ministre de la justice et des cultes,

J. BAROCHE.

Une circulaire analogue a été adressée à MM. les présidents du directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, du consistoire central des israélites et des consistoires des Eglises réformées.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale.

La distribution des prix de notre collège, qui avait été retardée de quelques jours, par suite de la coïncidence des courses et du carrousel, a terminé jeudi de la manière la plus brillante la série de fêtes dont nous avons joui cette semaine. Dès midi et demi, il y avait affluence nombreuse dans la cour affectée à cette cérémonie, qui ne rencontre point d'indifférents parmi tous ceux qui ont gardé le souvenir des émotions délicieuses de leur jeunesse. Malgré la fatigue, malgré l'ennui qui s'attache invinciblement à toutes les choses humaines, lors même qu'elles ne semblent faites que pour nous distraire et rompre la monotonie de l'existence, toutes les personnes les plus recommandables de notre cité, appartenant à la magistrature, au clergé, à l'armée, témoignaient par leur présence de l'intérêt qu'elles portent aux premiers succès de notre jeunesse. Sur l'estrade et autour de M. le Sous-Prefet, chargé par M. le Recteur de l'Académie de présider la cérémonie, se groupaient M. le Maire, M. le général commandant

l'Ecole, M. le curé de Saint-Pierre et M. l'inspecteur primaire. Tout avait été du reste arrangé pour donner à cette fête de l'enfance et du travail l'éclat et la splendeur qu'elle mérite.

L'estrade, au lieu d'avoir été, comme les années précédentes, dressée dans le dortoir, s'élevait, au milieu de la verdure et des fleurs, dans une cour où l'on jouissait, à l'abri des ardeurs du soleil, du plus magnifique spectacle que peut présenter une sage distribution de trophées, de lauriers et de couronnes.

Après une brillante ouverture exécutée par la musique de l'Ecole de cavalerie, le discours d'usage a été prononcé par le professeur de philosophie et d'histoire. Aridité et banalité, tel était le double écueil qu'a su habilement éviter M. Tourgnol, en nous parlant de l'importance de la philosophie. Son discours qui a vivement captivé l'attention de l'auditoire a été surtout applaudi, lorsqu'il a réfuté si victorieusement le prétendu antagonisme qui existe entre la religion et la philosophie.

M. le Principal a pris ensuite la parole, non pour faire un discours, mais pour expliquer d'une manière simple, dépouillée de tout artifice de langage et de style, ce qu'il entend par les devoirs du principal. Religion, mœurs, ordre et études, voilà les divers objets sur lesquels doivent se porter l'attention et toute la sollicitude d'un administrateur intelligent et zélé, tâche immense devant laquelle M. Benoit a promis de ne pas reculer. Après avoir retracé d'une manière si franche ses propres devoirs, et expliqué les différents motifs qui lui font déjà aimer notre cité, — la bienveillance des administrateurs, l'estime et la confiance que lui manifestent les familles, l'affection que lui témoignent les enfants, et aussi la beauté et le charme de notre ville, à laquelle résiste difficilement un étranger, — il a réclaté droit de cité, et les bruyants applaudissements qui ont couvert la fin de son discours, lui ont prouvé que ses paroles avaient trouvé de l'écho dans l'assemblée.

M. le vicomte O'Neill, qui charme toujours si agréablement, a encore vivement intéressé en retraçant les devoirs et les bienfaits de l'Université. Voici, du reste, le texte de son discours que nous sommes heureux de pouvoir reproduire.

« Jeunes Elèves,

» La solennité qui nous réunit est à la fois une fête de famille et une fête civique. Si par les droits de la nature vous êtes les enfants du foyer paternel, vous appartenez à la Patrie en vertu des lois sociales. C'est en son nom que nous venons vous couronner.

» Appelé par M. le Recteur de l'Académie de Rennes à l'honneur de présider cette solennité, je me trouve heureux de vous distribuer les récompenses dues à votre conduite et à votre travail pendant cette année d'études, et de pren-

dre part à la joie si pure qui brille sur vos fronts. Quelques-uns d'entre vous, il est vrai, n'auront pas mérité d'être récompensés; à ceux-là je n'adresserai pas de reproches, — le moment serait mal choisi, — je me bornerai à leur exprimer des regrets mêlés d'espérance. Peut-être pourront-ils avec une volonté énergique se relever à leurs propres yeux, réveiller ce qu'il y a encore de vivant dans leur nature, et réparer par des efforts généreux la perte d'un temps dont ils ont eu le malheur de ne pas apprécier la valeur et l'importance.

O mihi præteritos referat si Jupiter annos!

s'écrie le poète, et en effet, que de regrets lorsque les années s'accumulent sur nos têtes nous précipitent vers la tombe, que de regrets n'éprouvons-nous pas d'avoir laissé s'écouler stériles et infructueuses ces belles et riches heures de la jeunesse! Combien d'hommes, s'il leur était donné de recommencer leur vie, l'emploieraient plus utilement qu'ils ne l'ont fait!... mais hélas! regrets superflus!

Fugit, fugit irreparabile tempus!

» Pénétré de cette pensée, je viens, mes jeunes amis, vous conjurer de mettre à profit l'instruction que vous recevez dans cette maison. Nous ne sommes plus, grâce à Dieu, au temps, où pour tenir sa place dans le monde, il suffisait de savoir écrire son nom. Aujourd'hui l'ignorance est une flétrissure, flétrissure d'autant plus grande que les sources de la science sont plus vives et plus abondantes.

» Rappelons en quelques mots ce qu'était l'enseignement public autrefois, et comparons la situation d'alors à celle d'aujourd'hui.

» Au siècle dernier les écoles n'étaient ouvertes qu'à un petit nombre d'élèves. L'intelligence qu'emprisonnaient les liens étroits de la scolastique et le gêne d'une langue morte se débattait avec effort contre d'innombrables entraves, et n'avancait qu'à pas lents. Toute préparation au monde extérieur lui était interdite, comme si ce monde devait lui rester à jamais inconnu. Les sciences, privées de l'observation, se perdaient dans de vaines paroles, et l'étude de l'histoire, si propre à inspirer et à développer les idées généreuses, s'arrêtait au seuil de l'inaccessible sanctuaire, comme une menace pour tous les pouvoirs, comme une lumière prête à éclairer les peuples.

» Il appartenait au génie de Napoléon I^{er} d'étendre l'horizon de l'enseignement, alors que son épée changeait la face de l'Europe.

» Il ne pensa pas que le gouvernement du pays pût être définitivement réglé par les plus belles lois civiles qui aient jamais gouverné les hommes, ni par un ordre administratif qui laisse bien loin derrière lui les plus admirables conceptions des temps anciens, si un système profond d'éducation publique ne donnait pas aux familles et à l'Etat la garantie d'une organisation solide de l'enseignement national.

» Partant de ce principe que les hommes changent et passent rapidement, tandis que les institutions demeurent et grandissent par la durée, il fonda l'Université de France, incomparable institution qui, en unissant, en fortifiant l'un par l'autre l'esprit de la famille et l'esprit de la société, devait répondre mieux que tout autre système aux aspirations ardentes de la nation.

» Développer parallèlement, et dans une égale mesure l'enseignement moral et l'enseignement intellectuel; initier la jeunesse, sans distinction de caste, à ces études qui façonnent l'esprit, en même temps qu'elles disposent le cœur aux nobles dévouements et aux grands sacrifices; rendre un jour à la famille et à la patrie des fils vertueux, des citoyens instruits, des hommes, en un mot, chez qui l'art de bien dire ne soit désormais qu'un auxiliaire efficace à la volonté de bien faire; tel fut le programme de cette institution féconde qui émit, en outre, comme couronnement de l'œuvre impériale, ce principe que l'éducation devait avoir pour base la religion, non pas seulement la religion à l'état de théorie et de système, mais la religion à l'état de dogme et de pratique; — hommage expiatoire, franche

et solennelle déclaration des droits de Dieu, que le XIX^e siècle devait à la France et au monde!

» Cependant, ce vaste système d'éducation, destiné à perpétuer les traditions et les lumières, l'esprit de religion et l'esprit de patrie, la discipline morale et la science, rencontra de nombreux détracteurs, de puissants adversaires. Il battait en brèche des idées surannées; il remplaçait par des aperçus nouveaux la routine des siècles; dès lors il devait encourir l'inimitié de ceux que charmaient les vieilles coutumes et les vieux souvenirs, bien que dès l'origine il donnât accès à toutes les nobles doctrines, à tous les talents, à toutes les espérances.

» Forte de la pensée qui avait présidé à sa fondation; secondée par son heureuse conformité avec le vœu du pays qu'elle suivait et ne devançait pas, l'Université marcha d'un pas ferme vers son but. A défaut de l'Empereur arraché par la fortune à ses créations non moins grandes que ses conquêtes, elle fut protégée par la France elle-même, et tandis qu'autour d'elle s'élevaient mille clameurs,

« Le Dieu poursuivant sa carrière
» Versait des torrents de lumière
» Sur ses obscurs blasphémateurs. »
(J.-B. ROUSSEAU.)

C'est à l'ombre de cette vaste institution nationale, conservée intacte par la Restauration et le gouvernement de Juillet, que se sont épanouies et développées les deux générations qui ont précédé la vôtre, jeunes Elèves.

» Que d'hommes distingués n'a-t-elle pas enfantés! Que de talents, de supériorités, d'illustrations n'a-t-elle pas donnés à la patrie! L'armée, l'administration, la magistrature, le professorat, les lettres, l'industrie, les comptent par milliers dans leur sein, et nous en voyons siéger jusque dans les conseils de la Couronne.

» Cependant, ils n'ont pas eu, les hommes de cette époque, tous les avantages qu'a créés pour vous le gouvernement protecteur et civilisateur de Napoléon III. Ils ne jouissaient pas de cet enseignement spécial récemment institué, qui permet à chacun d'acquérir, dans un travail conforme à ses aptitudes, un bien-être honorable pour lui et profitable pour tous. L'étude de l'histoire et celle des langues vivantes, si complètes aujourd'hui, n'existaient pour vos devanciers qu'à l'état élémentaire; quelle n'est pourtant pas leur importance dans la société moderne! C'est dans l'enseignement de l'histoire, et particulièrement de notre histoire nationale, que nous puisons les meilleures leçons de patriotisme et les moyens d'asseoir un jugement impartial sur les hommes et sur les événements.

» Quant aux langues vivantes, ne sont-elles pas le premier anneau de cette chaîne d'airain qui reliant les nations entre elles les amène, par la communauté du langage, à la fusion des idées, et prépare ainsi la solution de ce vaste et difficile problème: l'union des peuples?

» Vous êtes donc, jeunes Elèves, plus favorisés que ceux qui vous ont précédés dans les écoles; mais par cela même que vous jouissez de bienfaits dont ils ont été privés, quels reproches ne serait-on pas en droit de vous adresser, si venant après une si riche moisson d'écrivains illustres, et de grands citoyens, vous, héritiers de leurs pénibles conquêtes, dépositaires des trésors de sciences qu'ils ont amassés pour enrichir l'esprit humain, vous n'écoutez pas cette voix d'émulation et d'honneur qui vous appelle à les suivre, et qui vous dit tous les jours que si vous ne les surpassez pas, vous devez au moins les égaier.

» La génération à laquelle vous appartenez porte en elle les destinées du pays. Vous êtes son avenir prochain, les héritiers immédiats de sa vie nationale, de sa grandeur, de sa prospérité. Dans quelques années la France dont le nom glorieux fait déjà battre vos cœurs sera tout entière dans vous. Vos pensées seront ses pensées, vos vertus ses vertus, elle vous réfléchira jusque dans vos erreurs. Si vous êtes une génération énergique et puissante, elle

demeurera grande et puissante dans l'histoire; si, au contraire, ignorants ou énervés, vous tombez dans l'abaissement, la France, hélas! s'abaisserait avec vous, et vous auriez devant elle la honte d'avoir terni par votre faute la longue chaîne de gloire que les âges vous avaient transmise.

» Prenez donc garde, jeunes Elèves; vous avez charge de patrie, comme d'autres ont charge d'âmes. En perspective de la responsabilité qui pèsera un jour sur vous, préparez la mission que vous aurez à remplir dans la société, en étant, dès à présent, les dignes enfants de cette Université qu'une main puissante a placée, il ya 58 ans, au milieu de notre ordre social comme une colonne et comme un phare.

» Depuis cette époque mémorable, l'instruction publique a progressé; des événements multipliés ont fait naître de légitimes exigences, la liberté de l'enseignement a été proclamée. Aujourd'hui, pendant que les écoles de l'Etat répandent dans les villes et dans les moindres villages les connaissances les plus nécessaires, en témoignage de l'intérêt fraternel que se doivent tous les membres de la même nation; pendant que tous les collèges de l'Université unis par un étroit lien, forment, sous une discipline à la fois sévère et fraternelle, et à l'aide de la plus forte culture que puisse recevoir l'esprit humain, une jeunesse d'élite sortie de tous les rangs, et s'y renouvelant sans cesse, on voit s'élever à côté de ces écoles nationales des écoles privées, où toutes les méthodes, tous les systèmes que peut avouer la raison fonctionnent librement. L'Université les regarde sans envie, et même avec bienveillance. Placée au-dessus de la fantaisie et de l'engouement, sûre de sa force, et pleine de foi dans son avenir qui est celui de la patrie elle-même, l'Université applaudit à tous les efforts qui viennent s'unir aux siens pour exciter l'émulation, accroître et propager les lumières. Plus libérale que les plus libéraux, elle ouvre ses bras à tous les hommes de cœur qui lui demandent l'hospitalité du professorat. Qu'on soit prêtre ou laïque, à quelque religion qu'on appartienne, on est le bienvenu chez elle, pourvu qu'on lui apporte du dévouement, du savoir, du patriotisme, et un passé honorable garantissant l'avenir. Aussi bien, elle est la fidèle image d'un gouvernement qui aime et pratique la liberté, non pas cette liberté pleine d'excès que le plus souvent on réclame au profit d'ambitions personnelles, ou pour en faire un usage pernicieux, mais la liberté, compagne de la dignité humaine et récompense de la sagesse, la liberté, en un mot, telle que l'Empereur la donne à la France, et la promet au monde.

» Félicitez-vous, jeunes Elèves, de tenir par un lien visible et puissant à ce grand corps de l'Etat, l'Université. Sa tutèle et sa sollicitude n'embrassent pas seulement les lycées de Paris, croyez-le bien; elles s'étendent dans une mesure égale sur tous les collèges de nos départements parmi lesquels le vôtre se distingue. Pour répondre au vœu des familles, et aux intentions de la France, il n'est pas d'efforts qu'elle ne tente, de soins qu'elle ne prodigue. Que demande-t-elle en retour? Du travail et de la persévérance, un respect inaltérable de la discipline, un attachement sincère aux préceptes de la religion. Ne l'oubliez pas, mes amis, le travail est la source, le gage unique de l'indépendance; la discipline est la condition essentielle des fortes études; les principes religieux sont notre guide le plus sûr et notre sauvegarde à travers les écueils de la vie. C'est par l'accomplissement des devoirs qu'ils imposent que vous contribuerez surtout au jugement favorable de l'opinion publique sur l'enseignement Universitaire.

» Dans les jours de discussion et de lutte comme les nôtres, il ne suffit pas à l'Université d'avoir duré un demi-siècle et plus, d'avoir traversé, ferme, utile et honorée, tant de gouvernements différents, d'avoir donné à la France les hommes qui font sa gloire, sa

force et sa richesse, ceux qui l'honorent par leur parole ou leurs écrits, ceux qui combattent pour elle au-delà des mers lointaines, ceux qui la servent au pied de l'Atlas, sur cette terre d'Afrique que vient de parcourir, au milieu d'un enthousiasme indescriptible et avec la rapidité du César romain, le César des Français, son historien, son égal; non, tout cela ne suffit pas à l'Université; souvent attaquée quoique toujours victorieuse, il lui faut pour la mettre à l'abri des critiques et des outrages, que dès votre entrée dans le monde vous y portiez ce respect des choses saintes, cette moralité, cette raison saine et cultivée, ces connaissances solides et variées, cet amour de la justice, de l'ordre et du travail que vous aurez puisés dans les leçons et les exemples de vos maîtres. Voilà le grave et important devoir qui vous attend, et vous le remplirez complètement, j'en suis sûr.

» J'ai nommé vos maîtres, jeunes Elèves; je ne pouvais, en effet, les oublier au moment où vous allez être couronnés.

» La plus grande force de l'Université réside dans le mérite de son personnel enseignant. A part l'excellence des méthodes, c'est surtout dans le zèle éclairé des professeurs, c'est surtout dans leur travail intelligent et spontané, dans l'autorité personnelle de leur talent et de leur caractère que se trouvent la vie et la fécondité de l'enseignement. Ceux qui dirigent ici vos études, et qui assistent autour de moi à vos triomphes dont ils partagent l'honneur, ont bien mérité de vos familles, de votre ville et de l'administration. J'accomplis un devoir en leur témoignant publiquement notre commune reconnaissance. Mais n'oublions personne, jeunes Elèves, dans nos éloges et nos remerciements, et prouvons que *les absents n'ont pas tort*, en donnant aussi un bon souvenir à votre ancien principal M. Delpech, ainsi qu'à son digne successeur M. l'abbé Roques. Ce dernier, remplacé au milieu de l'année scolaire par suite de circonstances qu'il convient de ne pas rappeler ici, n'en a pas moins emporté l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre, et je me crois autorisé à dire qu'il reste honoré de la confiance de l'Université dont il est le serviteur dévoué depuis vingt-trois ans.

» Heureusement l'Université ne manque pas de sujets d'élite. *Uno avulso non deficit alter*, et l'honorable M. Benoist, bienvenu parmi nous, a déjà enlevé à de légitimes regrets le droit de se prolonger. Sous sa direction intelligente, et avec le concours de ses excellents collaborateurs, le collège de Saumur ne peut manquer de prospérer.

» Encore quelques mots, jeunes Elèves, et je finis, car vous devez être impatient.

» Après avoir signalé les bienfaits de l'Université, et stimulé dans vos cœurs le sentiment de la reconnaissance envers vos maîtres, je me reprocherais de ne pas rendre hommage au Prince illustre qui préside aux destinées de la France. Qu'il me soit donc permis de mêler son nom aux idées qu'excite cette fête, et de proclamer que personne n'a plus puissamment que Napoléon III, protégé les droits de l'intelligence et de l'étude, en veillant au maintien de l'ordre social; que personne n'a plus fait pour maintenir à leur niveau le plus élevé toutes les parties de cet enseignement littéraire qui a porté si haut et si loin la gloire de l'Université de France, et le renom des hommes éminents qui l'ont dirigée ou la dirigent aujourd'hui.

» Au temps de l'Empire romain, on avait coutume d'inscrire au fronton des édifices ces deux mots: *Deo et Cæsari*, qui rappelaient aux citoyens ce qu'ils devaient à Dieu et à César. A l'exemple des anciens, gravons profondément non sur la pierre ou sur l'airain, mais dans nos cœurs pieux et reconnaissants, cette devise toute française: A Dieu, à la patrie! à l'Empereur!

Après ce discours, les noms des lauréats ont été proclamés aux applaudissements de tous leurs camarades.

CONCOURS ACADEMIQUE.

CLASSE DE QUATRIÈME. — 7^e acc., Henri Boudent.

SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES. — 2^e prix, Léon Barol; — 7^e acc., Gustave Roy.

BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

Louis Oger. — Eugène Pissot. — Ernest Courtois.

DISCOURS FRANÇAIS. — Valentin Dupuy.

TABLEAU D'HONNEUR. — Georges Chevalier, Max Baillergeau, Louis Girard, Emile Chedeau, Louis Richard, Auguste Lecoq, Jean-Baptiste Florisson, Emile Theurier, Auguste Bardou, Louis Gratien, Henri Boudent, Albert Jagot, François Brou-Cuissart, Adolphe Vaucel, Henri Lecomte, Charles Gagneux, Henri Pelou, Ernest Martineau, Henri Vaucel, Gustave Hardré, André Delaten, Joseph Battier, Théophile Dugrip, Jules Hubert, Victor Nau, Denis Renault, Léon Barol, Charles Labit, Alphonse Sanzay, Adrien Verneau, Etienne Rigault, Charles Petit, Georges Coulbault, Robert Vallier, Arthur Roux, Paul Brück, Charles Delaunay, Auguste Laroche, Marcel Lussaud, Louis Simon, Paul Laporte, Paul Cottanceau, Léon Chapt.

INSTRUCTION RELIGIEUSE. — Première division. — Paul Laporte, d'Ed; Charles Barbier.

Deuxième division. — Louis Richard, Théophile Dugrip.

Troisième division. — 1^{re} section. — Jules Mexme, Armand Châtelais. — 2^e section. — François Brou-Cuissart, Léonce Hermignies.

DIVISION SUPÉRIEURE. — Mathématiques élémentaires. — Alfred Audineau.

CLASSE DE PHILOSOPHIE. — Facultés réunies. — Georges Chevalier.

CLASSE DE RHÉTORIQUE. — Excellence. — Jean-Baptiste Florisson.

Discours français. — Prix d'honneur déjà décerné.

Discours latin. — Jean-Baptiste Florisson.

Version latine. — Paul Laporte.

Version grecque. — Jean-Baptiste Florisson.

Vers latins. — Jean-Baptiste Florisson.

Histoire et géographie. — Jean-Baptiste Florisson.

Géométrie et cosmographie. — Jean-Baptiste Florisson.

Récitation classique. — Jean-Baptiste Florisson.

CLASSE DE SECONDE. — Excellence. — Emile Chedeau.

Version latine. — Emile Chedeau.

Narration latine. — Emile Chedeau.

Vers latins. — Emile Chedeau.

Version grecque. — Emile Chedeau.

Thème grec. — Emile Chedeau.

Histoire et géographie. — Emile Chedeau.

Mathématiques. — Emile Chedeau.

Récitation classique. — Emile Chedeau.

Travaux graphiques. — Guilloit.

CLASSE DE TROISIÈME. — Excellence. — Auguste Lecoq.

Thème latin. — Auguste Lecoq.

Version latine. — Auguste Lecoq.

Vers latins. — Auguste Lecoq.

Version grecque. — Auguste Lecoq.

Thème grec. — Auguste Bardou.

Histoire et géographie. — Stéphane Milon.

Mathématiques. — Auguste Lecoq.

Anglais. — 1^{re} division. — Auguste Bardou.

Thème latin. — Henri Boudent.

Version latine. — Charles Labit.

Version grecque. — Henri Boudent.

Grammaire française. — Henri Boudent.

Histoire et géographie. — Louis Gratien.

Arithmétique. — Henri Boudent.

Récitation classique. — Louis Gratien.

CLASSE DE SIXIÈME. — Excellence. — Albert Jagot.

Thème latin. — Albert Jagot.

Version latine. — Albert Jagot.

Exercices grecs. — Georges Cordier.

Grammaire française. — Albert Jagot.

Histoire et géographie. — Georges Cordier.

Arithmétique. — Auguste Sanzay.

Anglais. — Charles Labit.

Récitation classique. — Georges Cordier.

CLASSE DE SEPTIÈME. — Excellence. — François Brou-Cuissart.

Thème latin. — François Brou-Cuissart.

Version latine. — François Brou-Cuissart.

Grammaire française. — Adrien Verneau, Léonce Hermignies.

Calcul. — Adrien Verneau, François Brou-Cuissart.

Histoire et géographie. — Adrien Verneau.

Récitation classique. — François Brou-Cuissart.

CLASSE DE HUITIÈME. — Excellence. — Eugène Lecoq.

Exercices latins. — Frédéric Fausset.

Grammaire française. — Frédéric Fausset.

Histoire et géographie. — Eugène Lecoq.

Récitation classique et lecture. — Eugène Lecoq.

Calcul. — Gabriel Person.

ÉCRITURE. — André Morin, Adrien Verneau.

COURS SPÉCIAUX

Préparatoires au Commerce, à l'Agriculture, à l'Industrie et aux Ecoles vétérinaires.

PREMIER COURS. — Première division de la deuxième année. — Prix exceptionnel. — Gustave Roy.

Excellence. — Léon Barol.

Grammaire française. — Léon Barol.

Narration française. — Adolphe Vaucel.

Mathématiques usuelles. — Charles Petit.

Histoire et géographie. — Adolphe Vaucel.

Physique et Histoire naturelle. — Charles Petit.

Écriture et comptabilité. — Adolphe Vaucel.

Dessin linéaire. — Charles Petit.

Langue anglaise. — Léon Barol.

Récitation classique. — Adolphe Vaucel.

Deuxième division de la deuxième année. — Excellence. — Henri Pelou, Alphonse Sanzay.

Grammaire française. — Georges Goudelin, Henri Pelou.

Narration française. — Alphonse Sanzay, Charles Gagneux.

Mathématiques usuelles. — Charles Gagneux, Jules Pottier.

Physique et Histoire naturelle. — Henri Pelou, Charles Gagneux.

Écriture et comptabilité. — Achille Girard Ernest Martineau.

Histoire et géographie. — Charles Gagneux, Joseph Rabineau.

Dessin linéaire. — Emile Thibault, Achille Girard.

Langue anglaise. — Georges Goudelin, Théophile Dugrip.

Récitation classique et lecture. — Henri Pelou, Raymond Boret.

DEUXIÈME COURS. — Première division. — Excellence. — Jules Besnard, François Mollay.

Grammaire française. — Jules Mexme, Jules Besnard.

Histoire et géographie. — Jules Besnard, Julien Bourgois.

Lecture. — François Mollay, Edmond Pinet.

Arithmétique. — Guillaume Guibert, Georges Esnault.

Écriture. — Jules Besnard, Georges Esnault.

Dessin linéaire. — François Joulain, Armand Bancheureau.

Récitation classique. — Victor Brunet, Guillaume Guibert.

DEUXIÈME DIVISION. — Excellence. — Gustave Hardré, Denis Renault.

Grammaire française. — Gustave Hardré, Jules Hubert.

Histoire et géographie. — Gustave Hardré, Emile Langlois.

Lecture. — Etienne Rigault, Denis Renault.

Arithmétique. — Gustave Hardré, Victor Nau.

Écriture. — Jules Hubert, Gustave Hardré.

Dessin linéaire. — Denis Renault, Gustave Hardré.

Récitation classique. — Robert Rochais, Jules Hubert.

CLASSE ÉLÉMENTAIRE.

PREMIÈRE SECTION. — 1^{re} division. — Excellence. — Georges Coulbault, Paul Brück.

Grammaire française. — Paul Brück, Georges Coulbault.

Histoire. — Paul Brück, André Baudouin.

Géographie. — Georges Coulbault, Charles Roland.

Calcul. — Georges Coulbault, Paul Brück.

Lecture. — Charles Salmon, Edmond Esnault.

Écriture. — Paul Pallu, Henri Séchet.

Récitation. — Georges Coulbault, Paul Brück.

DEUXIÈME SECTION. — Excellence. — Jules Gallard.

Langue française. — Georges Perramy.

Histoire. — Emile Gallet.

Géographie. — Emile Baudouin.

Calcul. — Henri Langlois.

Écriture. — Georges Perramy.

Lecture. — Marcel Lussaud.

Récitation. — Emile Gallet.

TROISIÈME SECTION. — Excellence. — Auguste Laroche.

Langue française. — Auguste Laroche.

Histoire. — Maurice Clouard.

Géographie. — Lucien Frey.

Calcul. — Paul Coulbault.

Lecture. — Jules Labit.

Écriture. — Lucien Frey.

Récitation. — Léon Paris.

DEUXIÈME SECTION. — 1^{re} division. — Excellence. — Robert Vallier.

Grammaire française. — Louis Simon.

Calcul. — René Person.

Histoire. — René Bournillet.

Géographie. — André Lecoq.

Écriture. — René Person, Ernest Mathélie.

Lecture. — Charles Ciret.

Récitation. — René Bournillet.

DEUXIÈME SECTION. — Excellence. — Arthur Roux.

Orthographe. — Arthur Roux.

Calcul. — Robert Vallier.

Géographie. — Henri Leffet, Héli Hétrault.

Histoire. — Gaston Gaborit.

Nous avons reçu la lettre suivante.

« Monsieur le Rédacteur,

« Le hasard m'ayant mis sous les yeux votre journal du 5 août, j'ai appris avec plaisir l'hommage rendu au sieur Faison, employé d'octroi, pour son dévouement dans le sauvetage du jeune Goiset.

« Permettez-moi de vous narrer les faits dans toute leur vérité, afin de rendre également justice au sieur Rossignol, qui, par sa conduite, mérite le plus grand éloge, et une récompense au moins égale à celle du sieur Faison.

« Vers 6 heures du soir, me promenant sur la levée d'Enceinte, j'accourus vers le Thouet, d'où partaient des cris de détresse, poussés par les camarades de Goiset, qui se débattaient au milieu des herbes. Enlever seulement mon habit et mon pantalon, fut l'affaire d'un instant, et je m'élançai dans l'eau où l'enfant venait de disparaître.

« Après 6 à 7 minutes de recherches infructueuses, les sieurs Faison et Rossignol arrivèrent et s'empressèrent de plonger; ce dernier, débarrassé de tous ses vêtements, se mit à explorer avec le plus grand courage les herbes si dangereuses du Thouet; enfin M. Leffet accourant sur son bateau, sonda avec sa gaffe et put alors découvrir l'enfant. Rossignol plongea une dernière fois et ramena la victime, qui immédiatement transportée par nous sur la berge, y reçut, mais en vain, les soins empressés et éclairés de MM. les docteurs Champéau et Fouquetteau.

« Voilà, Monsieur, le récit exact et succinct de ce triste événement.

« Je crois inutile de vous en demander l'insertion dans votre prochain numéro, laissant à votre délicatesse et à votre amour de la vérité, le soin de vous en imposer le devoir.

« Recevez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

» LUDOVIC DUCLAUD.

» Employé de la garantie des matières d'or et d'argent.»

M^{me} Meyer, cette gracieuse et habile violoniste que l'on a applaudie si chaudement, il y a trois ans, dans notre ville, doit donner prochainement une soirée musicale.

M^{me} Meyer n'est pas seulement une artiste de grand talent, c'est une mère de famille courageuse, et à ces deux titres, elle s'est conciliée l'estime et les sympathies de toutes les personnes qui aiment les arts et apprécient les qualités morales. Aussi plusieurs artistes amateurs de notre ville lui ont-ils promis leur concours. Tout nous fait donc espérer un brillant concert qui attirera une très-nombreuse affluence.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur a quitté Plombières jeudi matin, à 9 heures, pour se rendre au camp de Châlons. Sur le parcours, S. M. s'est arrêtée à Remiremont, à Epinal et à Nancy pour recevoir les autorités. Une foule immense s'était portée aux environs des gares pour acclamer l'Empereur.

A Nancy, le train impérial a été couvert de fleurs, lancées des maisons et des quais longeant la voie, dans la traversée des faubourgs.

A son arrivée à Mourmelon, à 5 heures, S. M. a été reçue par S. Exc. le maréchal Niel, commandant en chef, à la tête de son état-major. En traversant la double haie de troupes de toutes armes, formée sur son passage, S. M. a reçu l'accueil le plus sympathique et le plus chaleureux.

Les nouvelles annonçant que des émeutes avaient éclaté à Jassy et à Craiova sont démenties.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES (35^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 52 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso :

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

Deuxième avec 50 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois :

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions :

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44^e année).

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des Petites Filles

DEUXIÈME ANNÉE.

La POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux. — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière de la 1^{re} année forme un beau volume in-8. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué près le tribunal civil de Saumur.

PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites :

A la requête de M^{me} Félicité Pasquier, en religion Mère Saint-François-de-Sales, supérieure du pensionnat de la Retraite de Saumur, demeurant dite ville, Montée du Fort.

Elisant domicile en l'étude de M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 8 ;

1^o Suivant exploit de Binsse, huissier à Saumur, en date du 4 août 1865, enregistré,

A M. le Procureur impérial près le tribunal civil de Saumur ;

2^o Suivant exploit de Laurain, huissier à Paris, en date du 7 août 1865, enregistré,

A M^{me} Perrine Guibert, épouse de M. Félix Nussard, ancien négociant à Saumur, actuellement employé de commerce, demeurant avec lui à Paris, rue Saint-Sulpice, n^o 36 ; et à celui-ci pour la validité ;

3^o Suivant exploit de Fontenay, huissier à Versailles, en date du 7 août 1865, enregistré,

A M^{me} Aimée Lenoir, veuve de M. Pierre Nussard, en son vivant secrétaire d'ambassade, cette dame demeurant à Versailles, rue Berthier, n^o 41 ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le 15 juillet 1865, enregistré, constatant le dépôt de la copie collationnée d'un jugement d'adjudication, rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 6 mai 1865, sur la poursuite de licitation formée par M. Guillaume-Théobald Kerneis, arbitre de commerce, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme syndic de la faillite de M. Félix Nussard-Guibert, négociant, domicilié à Saumur, contre M^{me} Aimée Lenoir, veuve de M. Pierre Nussard, en son vivant secrétaire d'ambassade, cette dame demeurant à Versailles, rue Berthier, en qualité de tutrice de Berthe, Raoul et Fernand Nussard, ses enfants mineurs, et duquel il résulte que M^{me} Félicité Pasquier, en religion Mère Saint-François-de-Sales, supérieure du pensionnat de la Retraite de Saumur, s'est rendue adjudicataire, moyennant le prix principal de 8.050 fr. en sus des charges, d'une maison située à Saumur, rue Duplessis-Mornay, composée d'un corridor d'entrée, une grande salle à droite, à gauche dans la cour une cuisine, office, salle à manger en face ; sur la rue une chambre à coucher avec deux cabinets ; au-dessus de la cuisine et de la salle à manger une chambre à cheminée et une chambre froide à côté ; grenier sur le tout ; deux caveaux ou serre-bois, une cour, une grande cave voûtée et un caveau également voûté, latrines, un puits, trois jardins en terrasses, contenant environ trois ares et garnis d'arbres fruitiers, avec sortie sur le

chemin qui conduit au Château ;

Avec déclaration que cette notification leur était faite conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, pour qu'ils eussent à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois ; et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré de toutes hypothèques de cette nature ; avec déclaration, en outre, à M. le procureur impérial que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, indépendamment de M. Félix Nussard-Guibert, ci-dessus dénommé, et des mineurs Nussard, ses neveux :

1^o M. Pierre Nussard, père desdits mineurs, en son vivant attaché à la légation de Guatemala, lequel en était propriétaire pour une moitié indivise ;

2^o M. Pierre Nussard, cabaretier, et dame Anne-Marie Cousin, son épouse, décédés à Saumur ;

3^o M. Louis-Jacques de Monlins, en son vivant propriétaire à Varrains, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de la requérante, cette notification serait publiée dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait dressé par l'avoué-licencié, soussigné, (457) BEAUREPAIRE.

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, et de M^e LAUMONIER, notaire en la même ville.

VENTE D'UN FONDS D'HUILERIE

Avec tous les ustensiles servant à son exploitation.

L'adjudication aura lieu le jeudi 17 août 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir à qui il appartiendra qu'en exécution d'une ordonnance de référé, rendue par M. le Président du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 5 août 1865, enregistrée ;

Et à la requête de dame Anne Artif, veuve du sieur Jacques-Jean Beunier, en son vivant marchand et fabricant d'huile, demeurant au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-levées, elle marchande, demeurant au même lieu, ayant M^e Labiche pour avoué ;

En présence : Du sieur Joseph Beunier, marchand huilier, demeurant à Saumur, rue de la Chouetterie, au nom et comme subrogé-tuteur de Clément Beunier, mineur, issu du mariage de la dame Artif, sus-nommée, et du feu sieur Jacques-Jean Beunier, son mari, décédé, ou lui dûment appelé ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère

de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, à la vente, par adjudication publique et à l'extinction des feux, du fonds d'huilerie dont la désignation suit :

DÉSIGNATION.

Un fonds d'huilerie, situé au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-levées, avec le pressoir, les cordages et ustensiles servant à son exploitation ; un cheval employé au manège du pressoir, une carriole, une grande charrette, une charrette à bras et leurs équipages ;

Les fûts, vieilles barriques et cruches ayant servi pour la fabrication ; Une table pour casser les noix, et outils ad hoc ;

Une bascule et sa série de poids.

Mise à prix..... 1,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LAUMONIER, notaire à Saumur ;

2^o A M^e LABICHE, avoué pour-suisant. (358) Signé : LABICHE.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire Saumur.

ADJUDICATION

SUR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

Le dimanche 3 septembre 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE LA

MAISON DU PETIT-SAINT-PIERRE

A Saumur, rue d'Orléans, n^o 33, précédemment occupée par M^{me} Morin-Lemonnier,

En vertu d'un jugement du tribunal civil de Chinon, du 23 juin 1865, rendu entre M^{me} veuve Lemonnier et les héritiers de M. Lemonnier.

Mise à prix. . . 25,00 fr.

S'adresser à M^e FAUCON, avoué à Chinon, poursuivant la vente, et à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (359)

Etude de M^e MAURICEAU, huissier à Saumur.

VENTE

Par suite de saisie-exécution.

Le mercredi 16 août 1865, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, procédé, au domicile de M. Cornilleau aîné, sis quai de l'École, à la vente du mobilier et des marchandises saisies sur lui, lesquels objets consistent en : batterie de cuisine, armoire, chemises à usage d'homme et de femme, tables, chaises, draps, serviettes, essuie-mains, rideaux, marchandises de mercerie, une grande quantité de pipes de différentes espèces, caisses de différentes grandeurs, casiers, comptoirs, bureau, etc., etc.

On paiera comptant et 5 centimes pour 0/0. (360)

A VENDRE

UN TRÈS-BON CHIEN D'ARRÊT.

S'adresser au garde du château du Bellay. (357)

A CÉDER DE SUITE, UNE AUBERGE

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale.

Long bail et loyer peu élevé. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ-de-Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaufrepaire. (253)

ETABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte Grand Hôtel. de 15 JUIEN au 1^{er} OCTOBRE de JOANNETTE BAINS ET DOUCHES. Etablissement hydrothérapique.

pour 1865. Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNE-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 10 AOUT.			BOURSE DU 11 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 87	»	»	67 95	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	97 25	»	»	97 50	»	»
Obligations du Trésor.	452 50	2 50	»	»	»	»
Banque de France.	3570	»	»	3570	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1250	5	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	»	»	»	635	»	»
Crédit industriel.	706 25	1 25	»	»	»	1 25
Crédit Mobilier.	755	»	2 50	758 75	3 75	»
Comptoir d'esc. de Paris.	910	»	16 25	912 50	2 50	»
Orléans (estampillé).	845	»	»	847 50	2 50	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1063 75	»	1 25	1067 50	3 75	»
Est.	520	»	3 75	522 50	2 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	855	1 25	»	855	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	560	»	6 25	567 50	7 50	»
Ouest.	547 50	2 50	»	546 25	»	1 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1670	»	7 50	1675	5	»
Canal de Suez.	427 50	2 50	»	428 75	1 25	»
Transatlantiques.	515	»	»	»	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	64 85	»	15	64 87	»	02
Autrichiens.	402 50	»	»	402 50	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	475	1 25	»	476 25	1 25	»
Victor-Emmanuel.	270	»	»	268 75	»	1 25
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	220	»	2 50	222	2	»
Crédit Mobilier Espagnol.	460	»	1 25	461 25	1 25	»
Saragosse.	315	»	1 25	310	»	5
Séville-Xérés-Séville.	77 50	»	3 75	80	2 50	»
Portugais.	191 25	»	»	190	»	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	310	»	»	310	»	»
Orléans.	301	»	»	301	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	299	»	»	299 75	»	»
Ouest.	297	»	»	297 25	»	»
Midt.	296 75	»	»	296 75	»	»
Est.	299 75	»	»	300	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné